



Le 21 septembre 2009

Aux porteurs de parts d'Algonquin Power Income Fund

**Objet : Offre d'achat des Parts d'Algonquin Power Income Fund**

Depuis sa création en 1997, Algonquin Power Income Fund (« APIF ») a toujours eu pour stratégie commerciale à long terme de procurer aux porteurs de parts d'APIF des rendements stables et croissants grâce au portefeuille diversifié d'actifs de production d'électricité et de services publics réglementés dont elle est propriétaire et qu'elle exploite. Nous avons agi conformément à cette stratégie au fil des années, mais dans les derniers temps, depuis l'annonce du gouvernement fédéral du 31 octobre 2006 et l'adoption subséquente d'une législation visant à commencer l'imposition des fiducies de revenu, il est devenu de plus en plus ardu pour APIF de mettre en œuvre sa stratégie à long terme et de maximiser la valeur pour ses porteurs de parts. C'est pourquoi le conseil des fiduciaires a examiné un certain nombre d'options dont disposait APIF pour s'adapter à ces réalités changeantes. Nous avons conclu qu'à ce moment, un échange de parts contre des actions d'une société placera APIF en meilleure position pour atteindre nos objectifs stratégiques à long terme et maximiser ainsi la valeur à long terme pour ses porteurs de parts.

Dans cette optique, le conseil des fiduciaires a participé à l'élaboration d'une opération aux termes de laquelle vous aurez la possibilité d'échanger toutes vos parts de fiducie d'APIF contre de nouvelles actions ordinaires d'une société, à raison de une pour une. Le conseil des fiduciaires a plus particulièrement conclu une entente avec la Corporation Hydrogénique (qui portera la nouvelle dénomination d'« Algonquin Power Inc. » ou toute autre dénomination choisie par le conseil des fiduciaires) en vue de réaliser l'opération conformément aux modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre d'achat et la note d'information d'Algonquin Power Inc., en date du 21 septembre 2009. Si l'offre est acceptée, vous continuerez à détenir la même proportion d'APIF que vous détenez aujourd'hui (à l'exclusion des actions d'Algonquin Power Inc. qui pourraient être émises aux termes des offres d'échange de débentures), sauf que vous la détiendrez par l'entremise d'actions d'Algonquin Power Inc. (qui sera propriétaire d'APIF) et qu'APIF continuera d'exercer exactement les mêmes activités qu'elle exerce aujourd'hui. Algonquin Power Inc. bénéficiera en outre d'importantes caractéristiques fiscales de sociétés qui réduiront les impôts futurs qu'elle devra payer à titre de société au cours des années à venir. Le conseil des fiduciaires a également l'intention de faire en sorte qu'Algonquin Power Inc. adopte une politique de versement de dividendes en espèces analogue à la politique de distribution en espèces existante d'APIF, mais comme les paiements que vous recevrez prendront la forme de dividendes, ils seront imposés au taux d'imposition beaucoup plus bas s'appliquant au revenu de dividendes plutôt qu'au taux d'imposition normal auquel votre distribution est imposée aujourd'hui. Nous estimons par ailleurs que l'acceptation de l'offre lèvera l'incertitude actuelle entourant les fiducies de revenu négociées en bourse dans les marchés publics des capitaux.

**POUR QU'AIT LIEU L'ÉCHANGE PROPOSÉ DE PARTS CONTRE DES  
ACTIONS, LE CONSEIL DES FIDUCIAIRES RECOMMANDE À  
L'UNANIMITÉ QUE LES PORTEURS DE PARTS ACCEPTENT L'OFFRE.**

Les documents d'offre ci-joints comprennent des instructions détaillées sur la façon de déposer vos Parts. Nous vous prions d'examiner ces documents attentivement et d'accepter l'offre. Si vous avez des questions concernant l'offre, n'hésitez pas à communiquer avec notre service des relations avec les investisseurs d'APIF ou le dépositaire aux numéros de téléphone indiqués à la dernière page des documents d'offre. Vous pouvez également consulter votre conseiller financier ou un autre conseiller professionnel.

L'offre peut être acceptée jusqu'à 00 h 01 (heure locale à l'endroit du dépôt) le 27 octobre 2009, à moins qu'elle ne soit prolongée, modifiée ou retirée.

Nous attendons avec impatience votre acceptation de l'offre.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil,

(signé) « *Kenneth Moore* »  
Kenneth Moore